

A) Motions

1. Motion du groupe socialiste: **Pour un frein aux dépenses anticyclique et durable** (déposée le 17 juin)

Nous invitons le conseil communal à proposer, d'ici la fin de la législature 2009-2012, des propositions d'adaptation au règlement sur la maîtrise des finances communales de deux types :

- Les investissements annuels, prévus dans le règlement du 22 juin (chapitre III) ne se basent que sur l'autofinancement d'un budget, alors que le mécanisme de frein vallois au niveau du déficit annuel se base sur la fortune, donc sur la durée (fortune = somme de tous les exercices). Il nous apparaîtrait ainsi plus logique que l'autofinancement pris en compte soit une moyenne des autofinancements de plusieurs années.
- L'avantage de la limitation de déficit en fonction de la fortune nette est que cela ne crée pas un outil dit « procyclique ». En bref, le canton, qui prévoit un % maximum de déficit en fonction de ses charges, a mis en place un outil, lui, qui renforce les cycles économiques. En effet, si la récession bat son plein, l'Etat aura moins de rentrée fiscale, mais devra limiter son déficit dans le même ordre de grandeur que si la situation était au beau fixe. Cela signifie que l'Etat dépensera beaucoup moins, enlevant ainsi encore des dépenses dans l'économie et favorisant d'autant plus la récession ; ce qui est un sens. Au contraire, c'est justement en période de crise que l'Etat a des charges supplémentaires, et qu'il doit pouvoir s'endetter. A contrario, en période de haute conjoncture, il doit rembourser ses emprunts.

Le frein vallois, lui, pour l'instant, ne se préoccupe pas de la conjoncture : si la fortune est élevée et que le climat économique est excellent, le Conseil communal peut proposer des budgets avec de lourds déficits ; si, au contraire, la fortune est faible mais la météo économique calamiteuse, le Conseil communal ne pourra pas présenter un budget très déficitaire. Cela ne nous paraît pas approprié, tant les efforts doivent être de la même intensité en période de haute et de basse conjoncture. De plus, en terme économique, il vaut mieux faire des efforts pour relancer la machine en crise, et capitaliser quand cela va mieux.

Ainsi, nous proposons que le frein vallois, déjà meilleur que le cantonal, soit néanmoins amélioré en chargeant le Conseil communal de développer des scénarii rendant anticyclique, c'est-à-dire qu'il permette de dépenser moins en temps de bonne conjoncture, mais plus en cas de récession. On pourrait notamment prendre en considération les projections du SECO sur le PIB. Si ce dernier est en forte hausse (croissance soutenue), on devrait réduire les 5% fortune nette « autorisés » en déficit ; à contrario, lorsque le PIB diminue (crise), on devrait augmenter proportionnellement les 5%. Ce travail doit être fait en étroite collaboration avec la commission financière.

Cette proposition n'affaiblit en aucun cas le frein : elle le renforce. En effet, ces mécanismes doivent être une contrainte forte pour le Conseil communal, mais continue. Il est, à notre avis, aberrant d'avoir les mêmes proportions de limites en 2007-8 qu'en 2009-10-11, tant les cycles économiques ont changé. En 2007-8, les collectivités ne devaient pas faire de déficits du tout, alors que dans les cycles économiques suivants, le poids des prestations sociales couplé aux baisses de revenus impliquent une contrainte presque insurmontable au Val-de-Travers si l'on appliquait dès le début les limites réglementaires prévues. Il ne s'agit donc pas de laxisme dans notre esprit, d'envie de dépenser, mais au contraire de rigueur intellectuelle afin d'aménager cet outil pour qu'il soit le plus performant possible.

Pour le groupe socialiste,

Baptiste Hurni